



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL  
EN DATE DU MERCREDI 21 DECEMBRE 1994  
OREE DE MARLY 78590 NOISY LE ROI

SONT PRESENTS :

Mesdames de GRAMONT - ROMAND

Messieurs AZZIS - BILLARD - BROSSARD - MAUGEY - MAUREL - MAURICE - REBOURCET - RIZZO - SONCARRIEU - WURMSER

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame de LAROCHE de KERADRAON - Monsieur SAGEAU

Pour le Cabinet LOISELET & DAIGREMONT : Annie BRUNI

Les points suivants ont été évoqués :

SITUATION COMPTABLE :

Celle-ci est remise au Conseil comme habituellement à chaque début de séance.

La réalisation du budget 1994 demandée lors de la précédente réunion est également soumise.

Pour le prochain conseil, le Syndic fournira les notes de frais des assemblées générales et réunions de conseils syndicaux de l'exercice 1994.

IMPAYES :

Il semblerait qu'un bon nombre d'impayés correspond au solde de l'exercice 1993 qui n'a pas été pris en compte par certains Copropriétaires.

Un duplicata de ce solde leur sera adressé aux fins de règlement.

En cas de difficultés financières, les Copropriétaires peuvent s'adresser à Monsieur MAURICE, Membre du Conseil Syndical, qui étudiera leur situation et proposera une solution.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S.C.I. :

Celle-ci est prévue le MERCREDI 8 FÉVRIER 1995 à 20 H 30, Grande Salle du VAUCHERON à NOISY LE ROI.

Les comptes à approuver sont établis. Ils seront joints à la convocation ainsi que le rapport du Conseil Syndical.

ALOM :

Monsieur LAHALLE, Président de l'ALOM, fait transmettre une situation définitive des comptes de l'ALOM au Syndic accompagné d'un chèque.

TRAVAUX DE CANALISATIONS EN 1991 :

Il est demandé au Syndic de faire prendre en charges ces travaux par la Compagnie d'assurances de la Copropriété.

TRANSFERT D'ALARME :

17 entreprises ont été à nouveau consultées par Monsieur MAUREL qui est dans l'attente de leurs propositions.



TÉLÉVISION :

L'étude se poursuit.

TERRASSES 14 ET 42, OREE DE MARLY :

Les travaux sont terminés.

Leur réception aura lieu le 23 DECEMBRE 1994.

PROJET DE LA ZONE POUBELLES :

Sur ce projet, la palissade bois au-dessus du mur n'apparaît pas.

D'autre part, il est nécessaire de connaître quelles sont les mesures qui vont être prises pour conserver l'écoulement des eaux pluviales vers l'avaloir.

Ces renseignements seront demandés par le Syndic à Monsieur SAGEAU.

CRÉATION D'UN PASSAGE PIÉTONS PAR LA MAIRIE A TITRE PRÉCAIRE À HAUTEUR DE L'EXTREMITÉ OUEST :

Le projet de plan a été soumis au Conseil Syndical qui donne son accord. Cependant, il serait utile que la Mairie fasse installer sur les trottoirs des bornes de stationnement en particulier au niveau du passage clôturé, terrain relevant des P & T.

*Divers :*

Le Syndic demandera à la Mairie à qui appartient le trottoir face à la place du marché. Est-ce la propriété de la Commune ou celle de l'ORÉE DE MARLY ?

Quoiqu'il en soit, la Mairie sera informée de la pose de 4 plots par la copropriété pour empêcher le stationnement anarchique de part et d'autre des deux sorties piétons qui donnent devant le bâtiment 1, 2,3, en direction du marché.

PLOTS BÉTON SUR LE PARKING DU CENTRE COMMERCIAL NORD :

Ceux-ci ont été enlevés.

STOP PARK :

Le choix du modèle est en cours. Celui-ci sera entériné par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

BOITES AUX LETTRES :

L'étude se poursuit.

PLAN D'ABATTAGE DES PEUPLIERS :

La commission chargée de ce dossier doit définir les arbres qui devront faire l'objet d'une autorisation d'abattage par la Mairie.

Une actualisation du devis de "FORET DE L'ILE DE FRANCE" doit être effectuée rapidement.

Le Conseil souhaite avoir l'assurance du double traitement : injection d'un produit pour dévitalisation des racines à l'abattage et une seconde 6 mois après avec arrachage des souches.

S'assurer des garanties d'assurances en "RESPONSABILITÉ CIVILE" des entreprises qui ont été consultées avec justification du paiement des cotisations.

PLUS RIEN N'ÉTANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 45.

PROCHAIN CONSEIL :

MERCREDI 25 JANVIER 1995 à 18 H 00 DANS LE LOCAL DU CENTRE COMMERCIAL